

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 14 novembre 2007

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 18/2007 AVENUE C.-F. RAMUZ – REFECTION DE LA CHAUSSEE – TRAVAUX D'ENTRETIEN

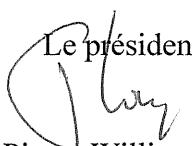
LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

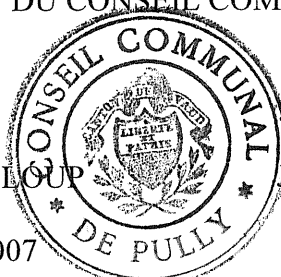
- vu le préavis municipal N° 18-2007 du 3 octobre 2007,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances.

décide

- d'adopter le projet de réfection et renforcement de l'Avenue C.-F. Ramuz ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit amendé à Fr. 755'000.- TTC, destiné à couvrir les frais de réfection des revêtements de la chaussée de l'Avenue C.-F. Ramuz, du chemin du Préau jusqu'au chemin de Pierraz-Portay, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - par annuités égales sur 10 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP



La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 15 novembre 2007